Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 022-212200596-20260203-2026_02_09-DE

DEPARTEMENT

des COTES D'ARMOR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

COMMUNE de LE FOEIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres afférents au Conseil Municipal : 15
Membres en exercice : 15
Date de la convocation : 27/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 février 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de Le Foeil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PRIDO Pascal, Maire.

Présents : AUFFRET Yannick, BRETON Françoise, BRIATTE Audrey, COSQUER Philippe, HELLEGOUARCH Marion, JACQ David, KERHARDY Jean-Philippe, LE BARS Jeanine, LE GALL Ghislaine, LE VAILLANT Ludovic, PELTIER Amandine, PRIDO Pascal, ROUSSEAU Philippe,
Absents : FLAGEUL Rozenn, POIGNAND Yannick,
Pouvoirs : 1 pouvoir donné à M. KERHARDY Jean-Philippe par M. POIGNANT Yannick

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Philippe

DELIBERATION

2026-02-09

ADHESION A L'APPLICATION « MON VILLAGE »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'application mobile « Mon Village » est un service d'utilité publique qui permet en temps réel la circulation d'une information claire, rapide et efficace sur la commune, grâce à une gamme complète et variée de fonctionnalités innovantes et 100% personnalisables, outil incontournable auprès des administrés,
Considérant que cette application permet d'accéder à une information locale et ciblée grâce à un parcours personnalisé en sélectionnant à la fois les notifications de la commune et celles des communes environnantes adhérentes à l'application,
Considérant que cette application permettra de développer un canal de communication de référence pour la mairie, les associations, les commerces, les habitants et les visiteurs,

Ayant entendu l'exposé de Pascal PRIDO, Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par :
Voix pour 14 **Voix contre 0** **Abstentions 0**

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 022-212200596-20260203-2026_02_09-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire à l'application « Mon Village » pour un montant annuel de 1200€ HT par an avec l'option passerelle vers le site internet de la commune pour un montant de 200€ HT et la formation au logiciel de 200€ HT ?

AUTORISE le maire à signer tous les documents pour la mise en place de cette application.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Pascal PRIDO

Le Secrétaire
ROUSSEAU Philippe